

ENEDIS

Audrey BUZARE

Tél. 07.88.70.36.87

audrey.buzare@enedis.fr



# Extension du poste de transformation électrique d'AUBIGNÉ-SUR-LAYON

Département du Maine et Loire (49)

Note pédagogique complémentaire  
à la demande d'examen au cas par cas



### Le Maître d'Ouvrage :

#### **ENEDIS**

Audrey BUZARÉ, Chargée de concertation

Tél. : 07.88.70.36.87

Mail : [audrey.buzare@enedis.fr](mailto:audrey.buzare@enedis.fr)

Direction Régionale des Pays de la Loire

Bureau Régional d'Ingénierie Postes Sources Ouest

2, Rue de la Conraie

44700 ORVAULT

Tél. : 07.88.70.36.87



### Réalisation de l'étude :

#### **GROUPE APAVE SUD-EUROPE**

Correspondant aménagement-environnement :

Lucas VANEL

Consultant écologue

Enzo GUCCIARDO

1 Rue du Coutelier

44800 SAINT-HERBLAIN

Tél. : 07.64.78.43.27

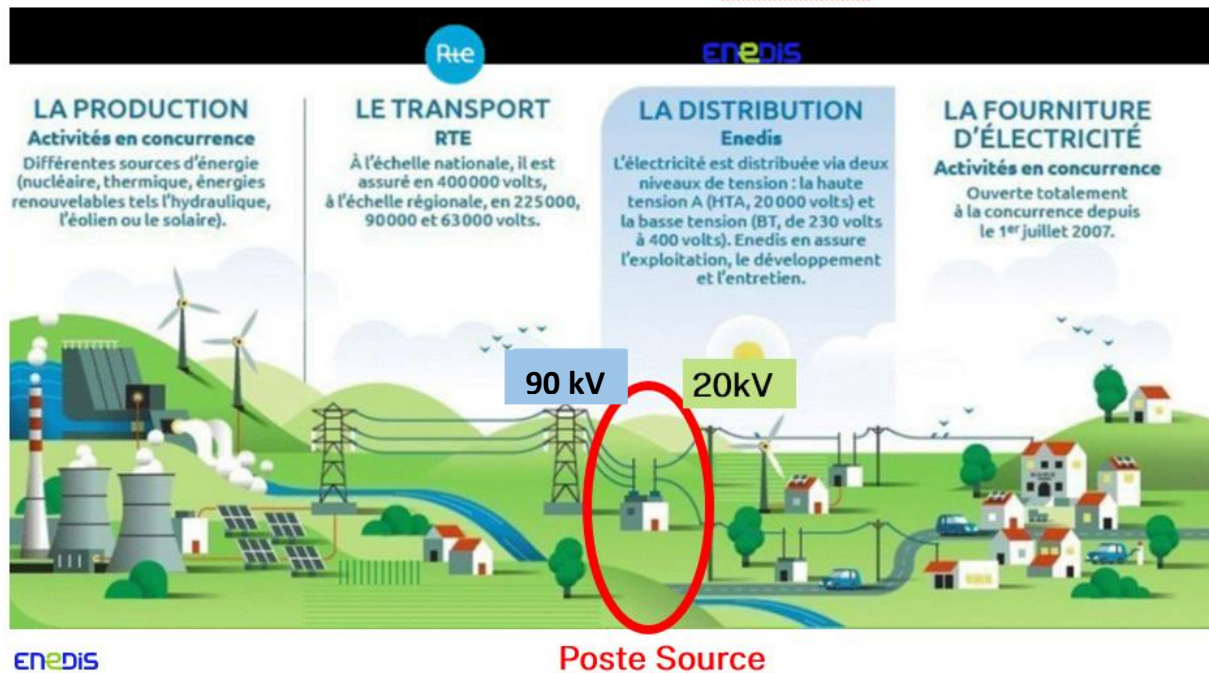


# Préambule

Enedis et RTE sont deux gestionnaires de réseaux électriques qui assurent le transport et la distribution de l'électricité sur 95% du territoire français.

- RTE gère le réseau avec des niveaux de tensions allant de 400 000 volts à 63 000 volts ;
- Enedis gère le réseau avec des niveaux de tensions allant de 20 000 volts à 220 volts.

Le point frontière entre les deux gestionnaires s'appelle le Poste Source, illustré sur la figure ci-dessous :



Le poste d'Aubigné 90 000 / 20 000 V est situé sur le territoire communal d'Aubigné-sur-Layon, au sud-est du département du Maine et Loire (49).

A date, le poste d'Aubigné-sur-Layon compte deux transformateurs de puissance de 36 MVA qui ne permettent plus de raccorder de nouveaux projets de production. L'ajout d'un 3<sup>ème</sup> transformateur de 36 MVA s'avère donc nécessaire pour répondre à la demande.

Le projet prévoit une extension au sud du poste existant en déplaçant la clôture de 23 m sur des parcelles appartenant à Enedis. Il s'agit d'une parcelle cultivée pour la production de fourrage.

**L'extension s'étend sur 947 m<sup>2</sup> et portera la superficie du poste à environ 3 542 m<sup>2</sup>.**

Le Code de l'Environnement prévoit que les projets pouvant potentiellement impacter l'environnement ou la santé humaine doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale ou d'un examen au cas par cas par l'Autorité Environnementale, comme indiqué à l'article L.122-1 : « Les projets qui, par leur nature, leur dimension ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine font l'objet d'une évaluation environnementale en fonction de critères et de seuils définis par voie réglementaire et, pour certains d'entre eux, après un examen au cas par cas effectué par l'autorité environnementale. »

Enedis a donc fait appel à l'Apave pour prendre en charge cette mission et l'accompagner sur ce projet.

Le présent document constitue une note d'accompagnement à la procédure d'examen au cas par cas pour le projet d'extension du poste électrique, afin de déterminer les enjeux environnementaux et présenter les mesures d'évitement et réduction retenues par le maître d'ouvrage.

Le tableau « Annexe à l'article R.122-2 » identifie les opérations soumises à étude d'impact systématique et celles relevant d'une demande d'examen au cas par cas.

La rubrique n°32 concerne les postes de transformation dont la tension maximale est égale ou supérieure à 63 kV et les lignes aériennes HTB.

| CATÉGORIES de projets                                                            | PROJETS soumis à évaluation environnementale                                                                                   | PROJETS soumis à examen au cas par cas                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 32. Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension. | Construction de lignes électriques aériennes de très haute tension (HTB 2 et 3) et d'une longueur égale ou supérieure à 15 km. | a) Construction de lignes électriques aériennes en haute tension (HTB 1), et construction de lignes électriques aériennes en très haute tension (HTB 2 et 3) inférieure à 15 km.                                          |
|                                                                                  |                                                                                                                                | b) <b>Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes.</b> |

Le présent projet doit donc faire l'objet d'un examen au cas par cas par l'Autorité Environnementale des Pays de la Loire qui déterminera par arrêté préfectoral s'il doit faire l'objet d'une étude d'impact environnementale ou s'il en est exempté.

Le présent document constitutif du dossier au cas par cas est une note d'accompagnement à l'instruction.

Sa vocation est d'aider à la compréhension du contexte et de montrer que les enjeux et la doctrine consistant à Eviter et Réduire a été appréhendée.

La note présente successivement :

- Le contexte actuel de la zone du projet ;
- Les caractéristiques du projet et la justification de la solution retenue ;
- Les impacts potentiels et lorsque cela est nécessaire, la justification de l'absence d'impact ;
- Les mesures d'évitement et de réduction retenues par le maître d'ouvrage ;
- L'analyse des effets cumulés avec d'autres projets identifiés dans le secteur.

# Présentation du Maître d'Ouvrage

## **Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité**

Le 1er janvier 2008, EDF a créé, conformément à la directive européenne de 2003 et à la loi de transposition de décembre 2006, sa filiale de distribution d'électricité en France : ERDF - Électricité Réseau Distribution France.

Le 31 mai 2016, ERDF a changé de nom et est devenu Enedis.

La filialisation de la distribution vise à garantir à tous les fournisseurs d'électricité qui veulent commercialiser leurs offres un « accès non discriminatoire au réseau ».

Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution, exerce ses missions dans le cadre de la concession prévue par l'article L.322-1 du code de l'énergie qui lui a été accordée par l'état. Elle a pour mission l'exploitation, l'entretien et le développement du réseau de distribution confié par les autorités concédantes (communes ou groupement de communes) propriétaires de ce réseau, afin d'en assurer le bon fonctionnement.

En sa qualité de société gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, Enedis « est propriétaire de la partie des postes de transformation du courant de haute ou très haute tension en moyenne tension qu'elle exploite » (Article L.322-4 du code de l'énergie).

## **Enedis : une entreprise de plein exercice**

Enedis est une société anonyme (SA) à Conseil de Surveillance et Directoire. Elle est la filiale la plus importante du groupe EDF. Enedis incarne aujourd'hui, comme hier, les valeurs de proximité, d'engagement et de solidarité qui fondent le lien de confiance entre ses 40 000 salariés et ses 37,5 millions de clients à travers toute la France.

Elle exploite le réseau le plus important en Europe avec 1,4 million de kilomètres de lignes moyenne et basse tension, près de 2 250 postes sources haute tension - moyenne tension et environ 760 000 transformateurs de distribution publique.

Avec ce nouveau nom, Enedis affirme son engagement en faveur de la transition énergétique au cœur des territoires. Ce nouveau nom souligne le rôle majeur d'Enedis dans la révolution énergétique. Pour accompagner les nouveaux besoins des consommateurs (maîtrise énergétique, véhicules électriques, etc.) et faciliter le déploiement des énergies renouvelables, Enedis intensifie le recours au numérique, aux nouvelles technologies et à la gestion de données. Enedis est le partenaire de la révolution écologique et numérique avec l'ensemble des acteurs de la société civile et des territoires. Elle accompagnera tous ceux - clients, élus, entrepreneurs - qui souhaitent construire partout en France un réseau plus économique, plus écologique et plus solidaire.

## **Neutralité et indépendance d'Enedis au cœur du marché de l'électricité français**

Les missions d'Enedis sont d'assurer dans le marché de l'électricité ouvert à la concurrence :

- le libre accès à tous les fournisseurs au réseau public de distribution (RPD) ;
- le service public et la qualité de service en maintenant la proximité avec les territoires ;
- le développement et la valorisation du réseau public de distribution en concession.

**Enedis : une direction d'entreprise et 25 directions régionales**

La tête de l'entreprise est composée de directions opérationnelles Réseau et Patrimoine, Clients et Fournisseurs, Finances et Stratégies, Ressources humaines et Communications, Opérations et Territoires et d'un secrétariat général.

En région, la performance et l'image d'Enedis sont portées par les 25 Directions Régionales.

# Sommaire

|                                                                         |           |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. CONTEXTE DU SECTEUR DE PROJET .....</b>                           | <b>8</b>  |
| 1.1. Localisation géographique.....                                     | 8         |
| 1.2. Présentation du secteur de projet et de ses abords.....            | 9         |
| 1.2.1. Document d'urbanisme.....                                        | 9         |
| 1.2.2. Poste existant.....                                              | 11        |
| 1.2.3. Emprises de l'extension.....                                     | 11        |
| 1.2.4. Abords .....                                                     | 11        |
| <b>2. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>                         | <b>15</b> |
| 2.1. Etat initial.....                                                  | 15        |
| 2.2. Synthèse des enjeux .....                                          | 20        |
| <b>3. LE PROJET .....</b>                                               | <b>21</b> |
| 3.1. Justification du projet.....                                       | 21        |
| 3.1.1. Les besoins .....                                                | 21        |
| 3.1.2. Justification de l'emprise retenue pour l'extension .....        | 21        |
| 3.2. Présentation du projet.....                                        | 21        |
| 3.2.1. Présentation générale .....                                      | 21        |
| 3.2.2. Planning prévisionnel.....                                       | 24        |
| <b>4. IMPACT DU PROJET ET MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION .....</b> | <b>25</b> |
| 4.1. Impacts et mesures .....                                           | 25        |
| 4.1.1. Milieu physique.....                                             | 25        |
| 4.1.2. Milieu naturel.....                                              | 26        |
| 4.1.3. Milieu humain .....                                              | 26        |
| 4.1.4. Patrimoine et Paysage.....                                       | 27        |
| 4.2. Analyse des effets cumulés .....                                   | 29        |
| <b>5. CONCLUSION.....</b>                                               | <b>30</b> |

# 1. CONTEXTE DU SECTEUR DE PROJET

## 1.1. Localisation géographique

Le secteur de projet se situe sur la commune d'Aubigné-sur-Layon au sein de la communauté de communes de Loire-Layon-Aubance en plein cœur du département du Maine et Loire (49) compris entre la communauté d'agglomérations Agglomération du Choletais et la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole, en région Pays de la Loire.



Figure 1 : Localisation du secteur de projet

## 1.2. Présentation du secteur de projet et de ses abords

Le secteur de projet se trouve au sud de la zone d'activités Le Pontail à Aubigné-sur-Layon, le long de la RD84. Il présente une topographie relativement plane avec une légère pente (2 %) descendante vers le nord et l'est.

La plateforme actuelle du poste s'étend sur la parcelle OA 683 et une portion de la parcelle OA 834, sur laquelle se fera l'extension. Cette dernière est une parcelle agricole enregistrée au RPG 2023 en tant que mélange de légumineuses prépondérantes et de graminées fourragères de 5 ans ou moins.



Figure 2 : Composition du secteur de projet

### 1.2.1. Document d'urbanisme

#### 1.2.1.1. Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

La communauté de communes Loire-Layon-Aubance n'est pas couverte par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Le futur SCoT du Pôle Métropolitain Loire Angers en cours d'élaboration, et dont l'approbation est prévue au premier semestre 2026, couvrira la communauté de communes. Le document d'orientation et d'objectifs arrêté du SCoT est structuré autour de trois axes :

- Un territoire bien relié bénéficiant d'une haute intensité d'interactions ;
- Un territoire qui produit, capte et distribue des richesses ;
- Un territoire qui préserve la santé de ses habitants et de ses espaces.

### 1.2.1.2. Document d'urbanisme local

La commune d'Aubigné-sur-Layon dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé en juin 2013.

Le secteur de projet est concerné par le **zonage agricole « A »** :

Aucune prescription graphique ne se trouve au droit ou en bordure du secteur de projet.

Le secteur de projet ne comprend aucun emplacement réservé ni aucune Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Le règlement du PLU précise la destination des constructions, l'usage des sols et les natures d'activité autorisées selon les zonages concernés. Ainsi, au sein de la zone A : « les occupations et utilisations du sol autorisées sont limitées aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole, ainsi qu'à celles liées à une diversification de l'activité de l'exploitation agricole. »

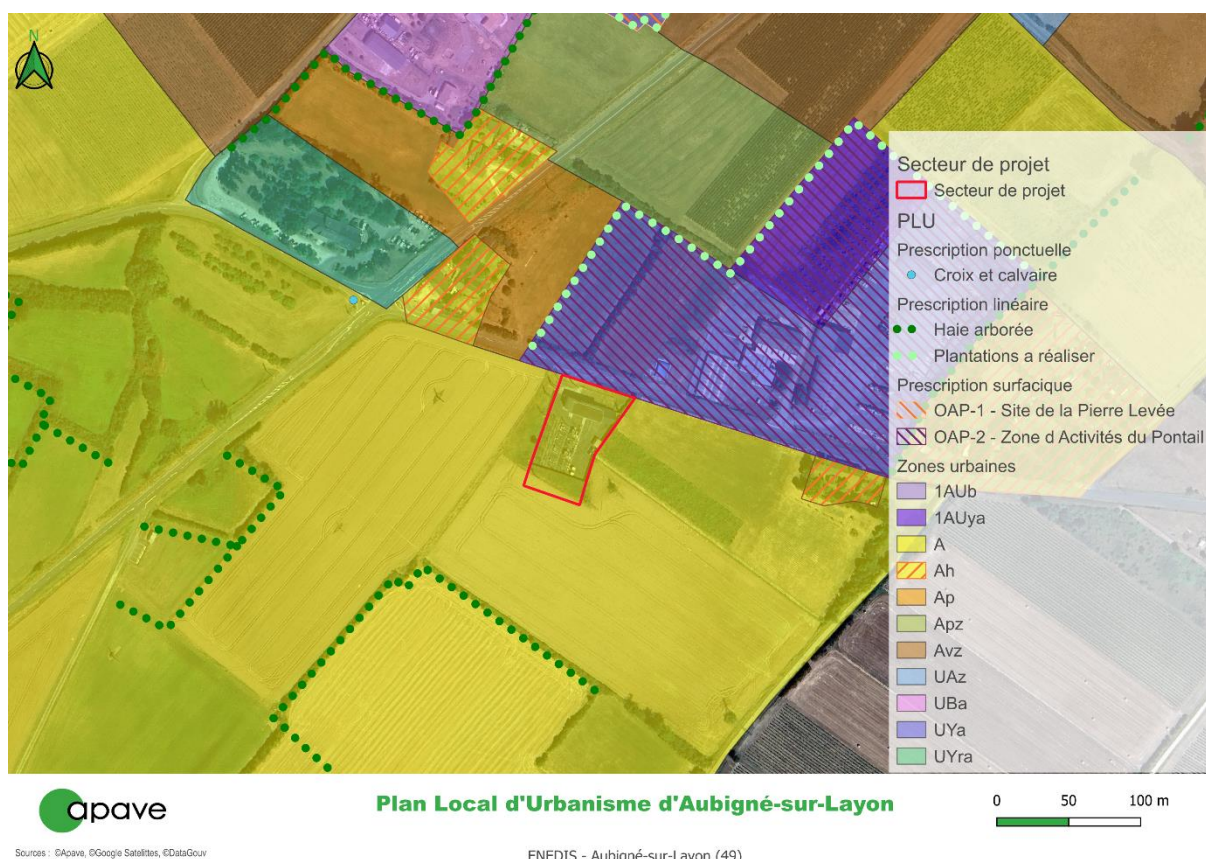


Figure 3 : Extrait du PLU d'Aubigné-sur-Layon

### 1.2.2. Poste existant

Le poste AUBIGNÉ est un poste de transformation électrique 90 000/20 000 V, mis en exploitation à la fin des années 1940. Depuis sa mise en service, aucune extension du poste n'a été réalisée.

A date, le poste de transformation électrique 90 000/20 000 V d'Aubigné-sur-Layon est composé de 2 transformateurs de puissance de 36 MVA, de leur grille HTA, d'une piste lourde et d'un bâtiment intégrant 2 demi-rames, le contrôle commande et le local sécurité.

L'accès au poste se fait via la RD 84.

### 1.2.3. Emprises de l'extension

Les emprises accueillant l'extension appartiennent à ENEDIS. Elles sont occupées par deux types de milieux bien différents :

- Prairies en friche, à proximité du poste électrique (parcelle OA 683),
- Parcelles cultivées dans la continuité de la parcelle voisine OA 690, enregistrée au registre parcellaire graphique (RPG) 2023 en tant mélange de légumineuses prépondérantes et de graminées fourragères de 5 ans ou moins, sur le reste de la zone d'étude (parcelle OA 834).

### 1.2.4. Abords

Le secteur d'étude est bordé au sud et à l'ouest par des parcelles agricoles cultivées enregistrées au RPG 2023. Ces parcelles sont destinées à la production de fourrage, car il s'agit, à l'est, d'une parcelle enregistrée en tant que prairie temporaire de moins de 5 ans et autre mélange avec graminées, et au sud, d'une parcelle enregistrée en tant que mélange de légumineuses prépondérantes et de graminées fourragères de 5 ans ou moins.

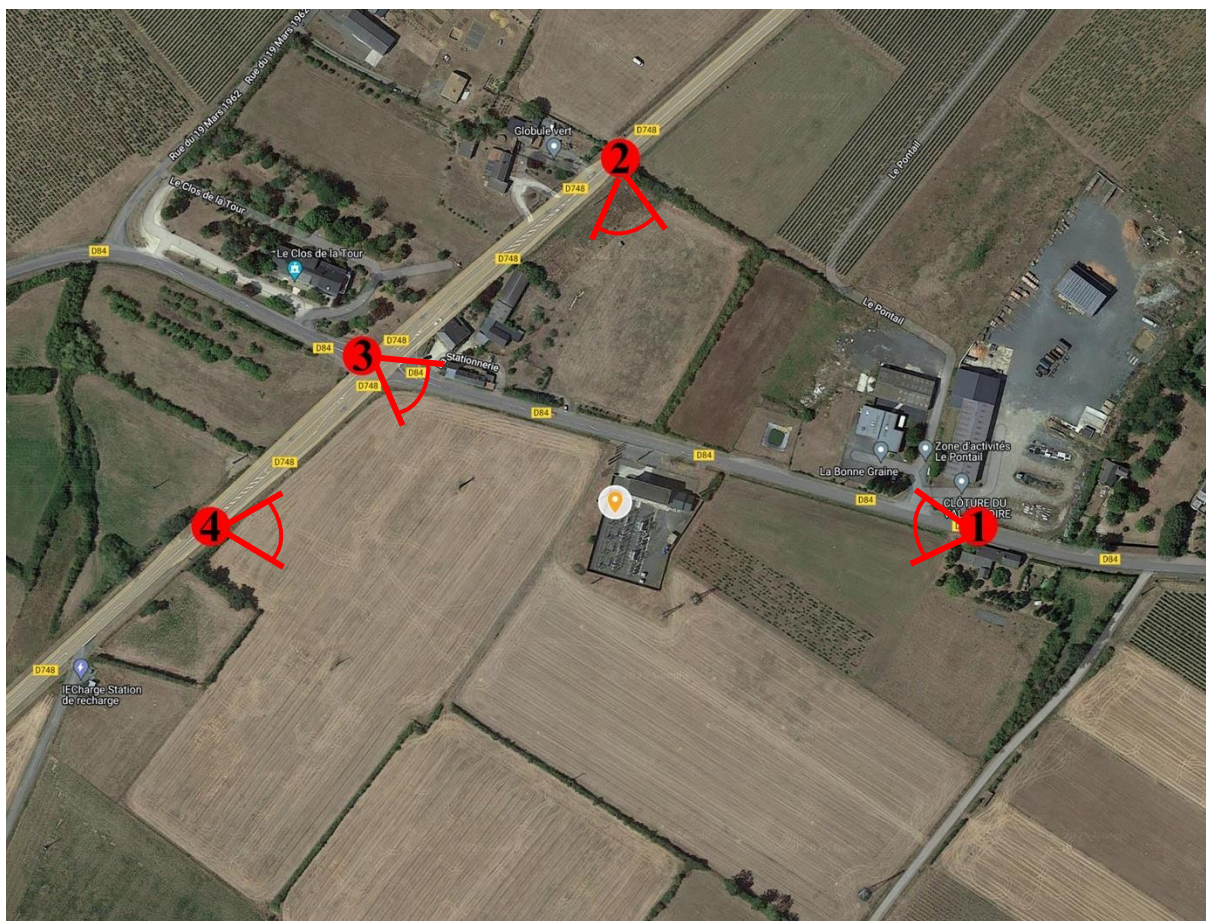
A l'est, les parcelles sont composées de parcelles agricoles non enregistrées au RPG. Sur ces parcelles, on retrouve un ancien vignoble en friche (en passe d'être supprimé, d'après un voisin) et une prairie de fauche.

Enfin, au nord, aux abords directs du poste se trouve la RD 84. De l'autre côté de la route se trouvent des parcelles agricoles, la zone d'activités du Pontail et un corps de ferme.

Les premières zones résidentielles sont situées à 250 m au nord-ouest en limite du bourg d'Aubigné-sur-Layon. Plusieurs habitations et gîtes se trouvent à moins du 200 m du poste électrique.

Les premiers équipements collectifs non-industriels sont situés à environ 500 m au nord, au sein du tissu urbain de la commune (terrains de loisir multi-support, école, cimetière).

Le poste de transformation se trouve à proximité des axes structurants du territoire, dont la RD 748.







## 2. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### 2.1. Etat initial

L'aire d'étude retenue est caractérisée par une zone de 250 mètres autour des limites de la zone de projet.



Sources : ©Apave, ©Google Satellites, ©DataGouv

Aire d'étude

0 50 100 m

ENEDIS - Aubigné-sur-Layon (49)

La caractérisation des enjeux environnementaux a été réalisée par recherche bibliographique principalement, via les sites Internet des services de l'Etat et les SIG en ligne (Géoportail, Géorisques, Atlas des patrimoines, etc...).

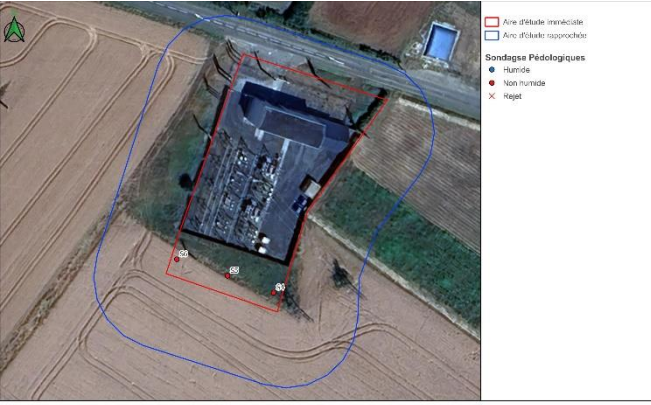
**Pour le volet milieu naturel, un prédiagnostic écologique a été réalisé** par Enzo GUCCIARDO, écologue à l'Apave, à partir de recherches bibliographiques et d'une visite de site le 12 décembre 2024. Ce passage a eu pour but de réaliser :

- Une reconnaissance globale du site d'étude ;
- L'inventaire des habitats naturels et semi-naturels et de la flore ;
- Une délimitation des zones humides habitats et pédologiques ;
- L'inventaire des oiseaux potentiellement nicheurs, des mammifères, des reptiles, des amphibiens et des insectes ;
- Une recherche des habitats de reproduction potentiels pour les amphibiens et odonates (zone humide) ;
- Une recherche des potentialités de gîte pour les chauves-souris (absence d'écoute active ou passive).

Les thématiques détaillées ci-après en se basant sur le formulaire CERFA n°14734\*04, sont celles qui ont été jugées pertinentes dans le cadre du projet.

Pour chaque enjeu environnemental recensé dans l'aire d'étude, le niveau d'enjeu est défini par le code couleur ci-dessous.

| Niveau d'enjeu                  |                                | N = Nul<br>Ne = Négligeable<br>Tf = Très faible                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | FAIBLE | MODERE | FORT           |
|---------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|----------------|
| Thématiques                     | Composantes de l'environnement | Caractéristiques actuelles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |        |        | Niveau d'enjeu |
| <b>Situation administrative</b> | <i>Communes concernées</i>     | Aubigné-sur-Layon (49)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |        |        |                |
| <b>Contexte</b>                 | <i>Type</i>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteur en frange de la zone d'activité de la commune entouré de parcelles agricoles cultivées.</li> <li>- Poste électrique existant bordé de parcelles agricoles enregistrées au RPG 2023</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |        |        |                |
| <b>Milieu physique</b>          | <i>Topographie</i>             | Topographie globalement plane. Les altitudes varient entre 72,2 mètres NGF et 72,5 mètres NGF. La déclivité générale de la zone d'étude est très faible avec une pente moyenne de 2 % en direction de l'est.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |        |        | Très faible    |
|                                 | <i>Géologie</i>                | Carte géologique BRGM Thouarcé n°484 : Série des Mauges (« Briovérien » métamorphique) : schistes phylliteux et méta-grauwackes albitiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |        |        | Très faible    |
|                                 | <i>Eaux souterraines</i>       | Masse d'eau souterraine affleurante : FRGG024 Bassin versant du Layon - Aubance : Mauvais état chimique et quantitatif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |        |        | Très faible    |
|                                 | <i>Eaux superficielles</i>     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- SDAGE Loire Bretagne</li> <li>- SAGE Layon Aubance Louets</li> <li>- FRGR0526 : Le Layon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Lys : Mauvais état chimique et état écologique médiocre</li> <li>- Aucun cours d'eau ou plan d'eau au sein de l'aire d'étude. Le plus proche est un affluent du Ruisseau de Mongazon à 600 m à l'ouest de la zone d'étude.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                |        |        | Très faible    |
| <b>Milieu naturel</b>           | <i>Contexte écologique</i>     | <p>2 ZNIEFF de type 1 se trouvent dans l'aire d'étude éloignée de 5km. Les milieux naturels présents dans ces 2 ZNIEFF ne correspondent pas aux milieux présents sur le site d'étude.</p> <p>Aucun ENS (Espace Naturel Sensible), Zone Nature 2000, APB (Arrêté de Protection Biotope), RNN (Réserve Naturelle Nationale), réserve de la Biosphère ou site du conservatoire des espaces naturels n'est présent dans ce périmètre de 5 km.</p> <p>Plusieurs réservoirs et corridors se trouvent dans l'aire d'étude éloignée. Néanmoins, aucun élément de la trame verte et bleue ne se trouve au sein de l'aire d'étude hormis un corridor diffus.</p> |        |        | Faible         |

| Thématiques   | Composantes de l'environnement         | Caractéristiques actuelles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Niveau d'enjeu       |
|---------------|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
|               | <i>Habitats naturels, flore, faune</i> | <p>L'aire d'étude se caractérise par la présence d'habitat, de milieux agricoles ouverts avec quelques milieux anthropisés, du fait de la présence du poste électrique. L'inventaire réalisé en décembre n'a pas mis en évidence la présence avérée ou potentielle d'espèces patrimoniales sur l'aire au vu des milieux. Deux invasives potentielles sont présentes dans les marges de l'aire d'étude et donc susceptibles de venir perturber les milieux en cas de travaux.</p> <p>De manière générale, les enjeux faune sont considérés comme faibles sur l'aire d'étude. La taille de l'aire d'étude et les milieux ouverts fortement gérés sont peu favorables aux espèces patrimoniales, notamment pour l'herpétofaune et les chiroptères. Cependant, l'observation de l'Alouette lulu sur site et la présence de l'Alouette des champs, de la Caille des blés et Bruant jaune dans la bibliographie revêtent tout de même des enjeux de conservation modérés. Cependant, l'aire d'étude représente une petite portion des cultures à proximité, donc des milieux de substitution sont présents.</p> | Très faible à modéré |
|               | <i>Zones humides</i>                   | <p>Aucune zone humide n'a été recensée selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 au titre des critères « sols » et « végétation ».</p>  <p>Localisation des zones humides et des sondages pédologiques sur les aires d'étude<br/>Projet d'extension de poste électrique à Aubigné sur Layon / Décembre 2024</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Très faible          |
| Milieu humain | <i>Habitation et équipement</i>        | <p>Les premières habitations des zones résidentielles sont situées à 250 m au nord-ouest, en limite du bourg d'Aubigné-sur-Layon. Plusieurs habitations et gîtes se trouvent à moins de 200 m du poste électrique.</p> <p>Les premiers équipements collectifs non-industriels sont situés à environ 500 m au nord au sein du tissu urbain de la commune (terrains de loisir multi-support, école, cimetière). A 100 m au nord-est se trouve la zone d'activités du Pontail.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Faible               |
|               | <i>Infrastructures de transport</i>    | Accessibilité via la RD 84 et RD 748.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Très faible          |
|               | <i>Réseaux et servitudes</i>           | Présence de lignes aériennes et souterraines (Servitudes i4)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Très faible          |

| Thématiques                        | Composantes de l'environnement                                                     | Caractéristiques actuelles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Niveau d'enjeu |
|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
|                                    | <i>Risques naturels</i>                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de Plan de Prévention des Risques inondation (PPRI). Un Atlas des Zones Inondables est présent sur la commune, mais l'aire d'étude se trouve en dehors des zones concernées. Il n'est pas non plus concerné par l'aléa d'inondation par remontée de nappes.</li> <li>- Exposition à l'aléa au retrait-gonflement des argiles : exposition faible d'après la carte du BRGM.</li> <li>- La commune est concernée par l'aléa d'effondrement de cavité</li> <li>- Zone de sismicité 3 (modéré)</li> <li>- Radon catégorie 3.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                             | Très faible    |
|                                    | <i>Sites industriels et risques technologiques</i><br><i>Sites et sols pollués</i> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun SIS, site BASOL ou BASIAS ne se trouve au sein de l'aire d'étude.</li> <li>- Aucune installation classée ne se trouve au sein de l'aire d'étude</li> <li>- Aucune canalisation de matières dangereuses ne se trouve au sein de l'aire d'étude. La plus proche se trouve à environ 300 m au nord du secteur de projet</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Très faible    |
|                                    | <i>Ambiance lumineuse</i>                                                          | 1000 - 1800 étoiles visibles : la voie lactée est visible la plupart du temps                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Très faible    |
|                                    | <i>Bruit</i>                                                                       | D'après les cartes stratégiques de bruit et le PPBE de Maine et Loire, le secteur de projet se trouve à l'écart des axes sources de nuisances sonores.<br>Le secteur de projet se trouve en limite de zone d'activités pouvant être à l'origine de nuisances sonores.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Très faible    |
| <b>Patrimoine et covisibilités</b> | <i>Patrimoine culturel et archéologique</i>                                        | <p>L'aire d'étude se trouve en dehors d'une Zone de Présomption et de Prescription Archéologique.</p> <p>L'aire d'étude se trouve en limite du Site Patrimonial Remarquable d'Aubigné-sur-Layon et en limite du périmètre de protection des abords des monuments historiques lié au château d'Aubigné.</p> <p>Le secteur de projet n'est concerné par aucune de ces protections patrimoniales.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Très faible    |
|                                    | <i>Covisibilités</i>                                                               | <p>La zone d'étude s'inscrit en frange de la zone d'activités du Pontail. Elle prend place sur des espaces urbanisés (zone d'activités au nord) et agricoles. Le secteur de projet se trouve sur un léger promontoire au niveau de plaines cultivées au sein d'un paysage très ouvert (faible présence de bocage ou d'élément arborés). Cette particularité ouvre une vue lointaine dégagée à 360°. Cette vue dégagée permet d'entrevoir depuis le secteur de projet les toits et les tours du château d'Aubigné, ainsi que le clocher de l'église, étant respectivement inscrits et classés aux Monuments historiques.</p> <p>Vers l'est et le sud, les pylônes de la ligne aérienne et les éoliennes sont les ouvrages les plus hauts au sein de la zone et dans ses alentours. Ces éléments structurent le grand paysage.</p> | Modéré         |

2.1.1.1.Enjeux du site lié au milieu naturel

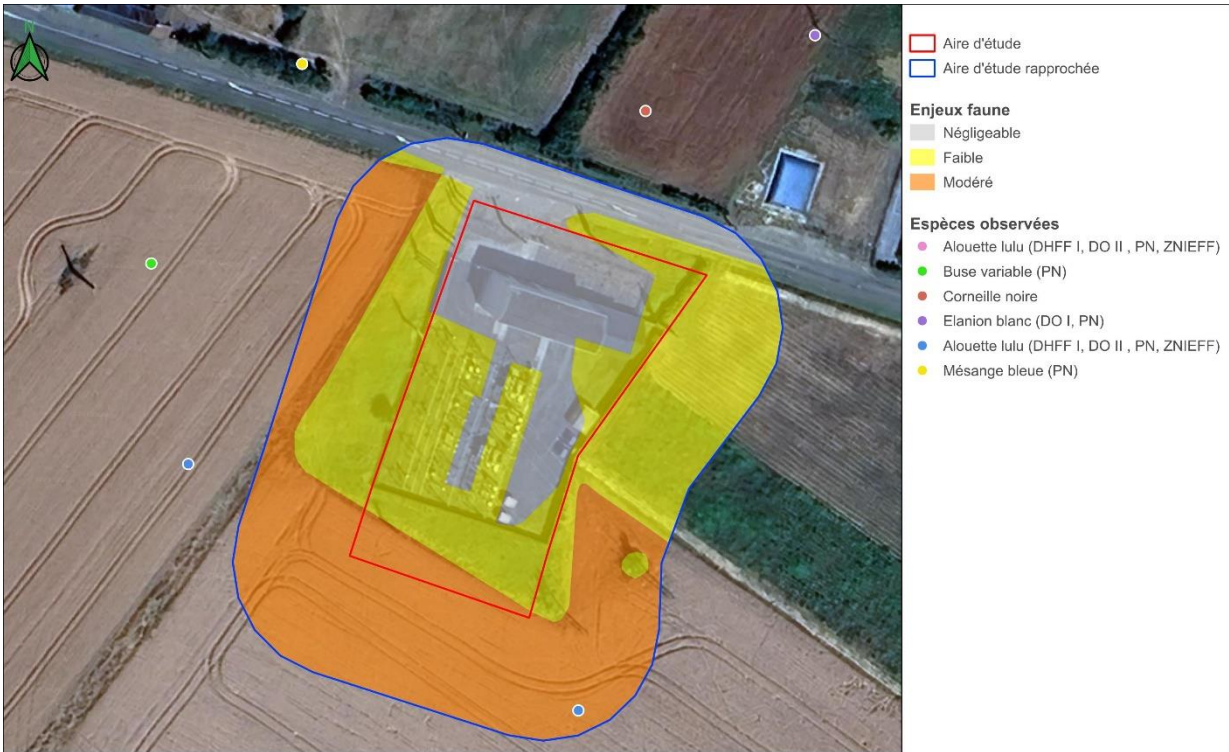


Sources : ©Apave, ©Google Satellites

**Cartographie des enjeux flore et habitats des aires d'étude**

Projet d'extension de poste électrique à Aubigné sur Layon /  
Décembre 2024

0 10 20 m



Sources : ©Apave, ©Google Satellites

**Cartographie des enjeux faune de l'aire d'étude**

Projet d'extension de poste électrique à Aubigné sur Layon /  
Décembre 2024

0 10 20 m

## 2.2. Synthèse des enjeux

| Milieu          | Thème                                                          | Niveau d'enjeu       |
|-----------------|----------------------------------------------------------------|----------------------|
| Milieu physique | Topographie                                                    | TRES FAIBLE          |
|                 | Géologie                                                       | TRES FAIBLE          |
|                 | Aquifères et masses d'eau souterraines                         | TRES FAIBLE          |
|                 | Eaux superficielles                                            | TRES FAIBLE          |
| Milieu naturel  | Contexte écologique                                            | FAIBLE               |
|                 | Habitats naturels, flore et faune                              | TRES FAIBLE A MODÉRÉ |
|                 | Zones humides                                                  | TRES FAIBLE          |
| Milieu humain   | Habitation et service                                          | FAIBLE               |
|                 | Infrastructure de transport                                    | TRES FAIBLE          |
|                 | Réseaux et servitudes                                          | TRES FAIBLE          |
|                 | Risques naturels                                               | TRES FAIBLE          |
|                 | Risques industriels et technologiques et sites et sols pollués | TRES FAIBLE          |
|                 | Réseaux et servitudes                                          | TRES FAIBLE          |
|                 | Ambiance lumineuse                                             | TRES FAIBLE          |
|                 | Bruit                                                          | TRES FAIBLE          |
|                 | Patrimoine culturel et archéologique                           | TRES FAIBLE          |
|                 | Paysage et covisibilité                                        | MODÉRÉ               |

## 3. LE PROJET

### 3.1. Justification du projet

#### 3.1.1. Les besoins

Le premier Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables de la région Pays de la Loire (S3REnR) identifie les adaptations à apporter au réseau électrique pour répondre aux orientations régionales de la transition énergétique. Depuis son approbation le 6 novembre 2015 et en raison du dynamisme de raccordement des énergies renouvelables, 100% des capacités prévues par le premier schéma ont été affectées fin avril 2023.

Aussi, le S3REnR Pays de la Loire a fait l'objet d'une révision entrée en vigueur le 28 mars 2024, permettant d'offrir 5 000 MW de capacité de raccordement d'énergie renouvelable pour la région.

Les travaux d'extension du poste source d'Aubigné-sur-Layon, situé dans le département du Maine-et-Loire (49), entrent dans le cadre du deuxième S3REnR Pays de la Loire. Ils ont pour finalité de traduire la volonté politique de développer les EnR, et donc, d'augmenter les capacités d'injection d'électricité relatives aux projets de production d'énergie renouvelable, par l'ajout d'un transformateur de 36 MVA.

#### 3.1.2. Justification de l'emprise retenue pour l'extension

A date, le poste d'Aubigné-sur-Layon compte deux transformateurs de puissance de 36 MVA chacun. L'ajout d'un 3ème transformateur de 36 MVA s'avère nécessaire pour répondre aux futures offres de raccordement sur le poste.

### 3.2. Présentation du projet

#### 3.2.1. Présentation générale

Le poste de transformation électrique 90 000/20 000 V d'Aubigné-sur-Layon, sis lieu-dit Les Landes, nécessite la réalisation des travaux suivants :

- Ajout d'un transformateur de puissance 90 000 / 20 000 V de 36 MVA de type ONAN, avec grille HTA et 3 murs pare-feu,
- Extension du jeu de barres HTB,
- Déplacement de la partie sud de la clôture existante pour extension de l'emprise du poste sur 947 m<sup>2</sup> supplémentaires,
- Réhabilitation/extension des pistes lourdes et légères.

Ce projet engendre également des travaux de renouvellement et de sécurisation des équipements existants :

- Extension du bâtiment maçonné pour l'ajout d'une demi-rame,
- Ajout d'une fosse déportée,
- Adaptation et normalisation des grilles HTA existantes,
- Ajout d'un mur pare-feu latéral sur un transformateur existant,
- Ajout d'un poste à couloir de manœuvre type 2i+P,
- Modernisation du contrôle-commande.

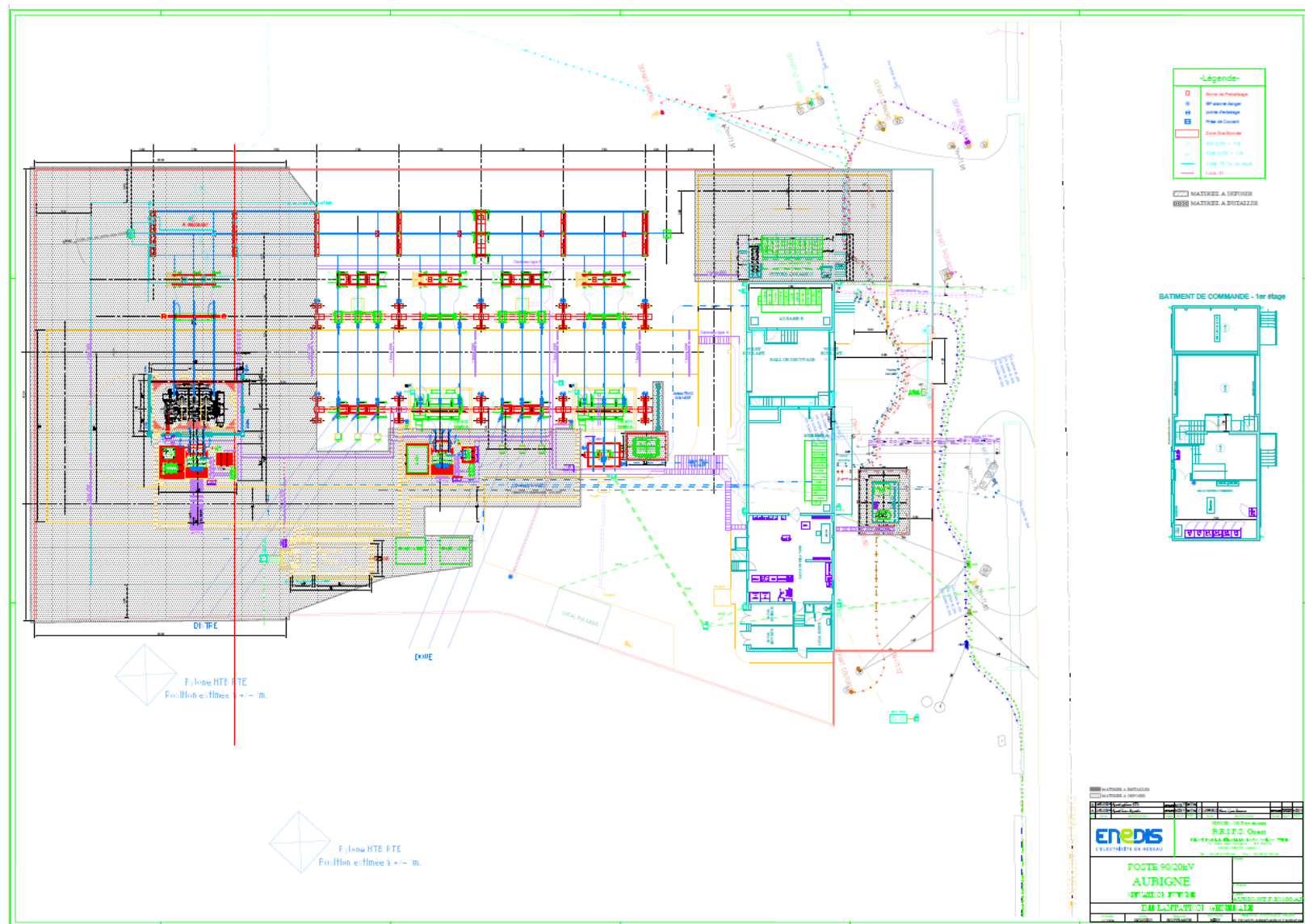


Figure 4 : Plan du projet

### 3.2.1.1. Ouvrage spécifique à la gestion des risques de pollution : Fosse déportée

Chaque transformateur, que ce soit ceux des loges transformateurs (HTB/HTA) ou des transformateurs auxiliaires pour les besoins de fonctionnement internes du poste, est équipé d'un circuit de refroidissement dont l'huile est le fluide.

Celui-ci est utile pour ses propriétés caloporteuses et son caractère isolant.

Afin d'empêcher les pertes accidentelles, chaque transformateur dispose d'un bac de récupération des huiles, situé dessous.

Afin d'éloigner les huiles en cas d'incendie, les huiles, potentiellement en feu, sont collectées gravitairement et acheminées vers une fosse déportée qui centralise l'ensemble des effluents. Ainsi, chaque bac de transformateur y est raccordé.

Comme les effluents peuvent être chargés d'eau, la fosse déportée est compartimentée pour séparer l'huile de l'eau. De plus, l'eau, plus lourde que l'huile, est utile pour piéger les huiles (cf. schéma ci-dessous). En effet, elle sert d'obstacle entre la conduite d'entrée et la conduite de sortie de la fosse. C'est pourquoi il est créé un compartiment appelé bac séparateur, celui-ci demeure rempli d'eau.

L'huile plus légère que l'eau déborde du bac séparateur vers le compartiment voisin, appelé bac récupérateur.

L'eau excédentaire peut être évacuée hors de la fosse, tandis que les huiles piégées sont évacuées par vidange (pompage par camion).

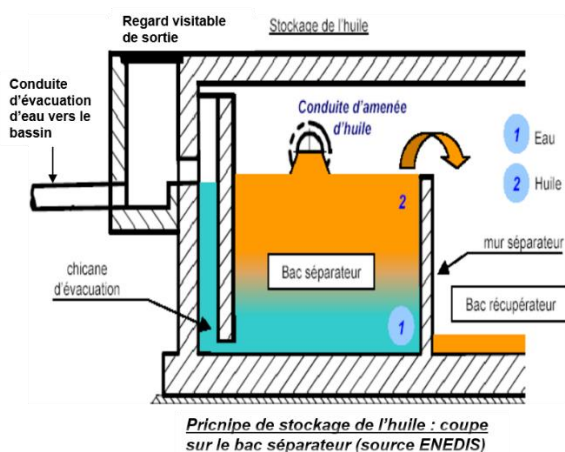
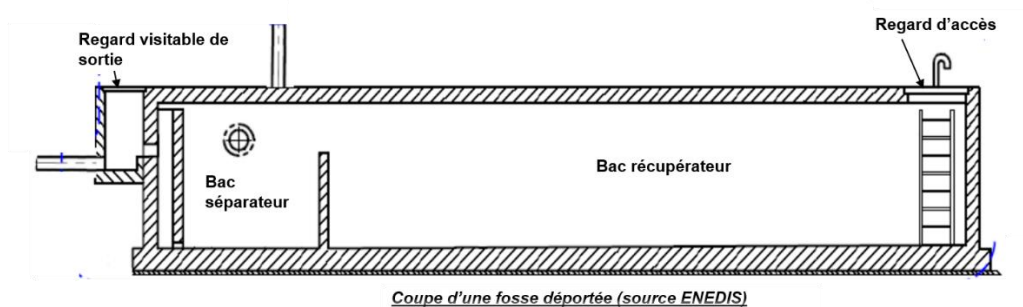


Figure 5 : Coupes et photographie d'une fosse déportée type (source ENEDIS)

### 3.2.2. Planning prévisionnel

|                                                                                                                                                      | Calendrier prévisionnel optimisé                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Etudes techniques<br>(géotechniques, drainage, acoustique, ...)                                                                                      | 1er semestre 2025                                                 |
| Constitution dossier d'examen au cas par cas                                                                                                         | 4 <sup>ème</sup> trimestre 2025                                   |
| Instruction dossier d'examen au cas par cas                                                                                                          | 4 <sup>ème</sup> trimestre 2025 et 1 <sup>er</sup> trimestre 2026 |
| Instruction Permis de construire                                                                                                                     | 2 <sup>ème</sup> trimestre 2026                                   |
| Consultation des Maires et des Services                                                                                                              | 1er trimestre 2026                                                |
| Début des travaux                                                                                                                                    | 3 <sup>ème</sup> trimestre 2026                                   |
| <i>Si projet soumis à évaluation environnementale :<br/>Constitution/Instruction<br/>Dossier d'étude d'impact<br/>+ Procédure d'enquête publique</i> | <i>+ 24 mois</i>                                                  |

## 4. IMPACT DU PROJET ET MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

La caractérisation des enjeux et leur importance permettent d'évaluer les impacts du projet sur l'environnement menant par la suite à la définition de mesures d'évitement et de réduction.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'extension du poste d'Aubigné-sur-Layon, plusieurs mesures seront mises en place afin d'éviter et de réduire les effets du projet sur l'environnement et sur la santé humaine.

Elles reprennent tout d'abord les thèmes pour lesquels les enjeux ont été jugés modérés. Pour certains enjeux jugés faibles, le pétitionnaire a choisi d'intégrer des mesures de réduction.

Les impacts du projet d'extension de poste, ainsi que les mesures associées, sont présentés de manière synthétique ci-après.

### 4.1. Impacts et mesures

#### 4.1.1. Milieu physique

##### 4.1.1.1. Artificialisation des sols

La loi climat et résilience du 22 août 2021 a formulé un double objectif : réduire de moitié le rythme d'artificialisation nouvelle entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente et atteindre d'ici à 2050 une artificialisation nette de 0% (ZAN), c'est-à-dire au moins autant de surfaces "renaturées" que de surfaces artificialisées.

Les emprises de l'extension du poste électrique sont actuellement non artificialisées de par leur nature de prairie en friche et de parcelle cultivée pour du fourrage. L'extension du poste électrique entraînera donc une artificialisation des sols sur 947 m<sup>2</sup> de manière permanente.

##### *Mesure de réduction*

L'imperméabilisation des sols a été fortement limitée du fait qu'elle a été strictement réalisée au droit des bâtiments, des équipements, de la fosse déportée et des pistes en béton pour le passage des engins. Le reste des surfaces est soit conservé en espaces végétalisés, soit rendu perméable avec l'usage de grave drainante (concerne la plateforme du poste hors-pistes en béton).

##### 4.1.1.2. Ruissellement des eaux pluviales

Les emprises de l'extension du poste électrique sont actuellement non artificialisées de par leur nature de prairie en friche et de parcelle cultivée pour du fourrage. L'extension du poste électrique entraînera donc une artificialisation des sols sur 947 m<sup>2</sup>.

Malgré cette artificialisation supplémentaire, l'imperméabilisation des sols est fortement limitée du fait qu'elle soit strictement réalisée au droit de l'extension du bâtiment pour l'ajout d'une ½ rame supplémentaire, des équipements, de la fosse déportée et des pistes en béton pour le passage des engins. Le reste des surfaces est soit conservé en espaces végétalisés, soit rendu perméable avec l'usage de grave drainante (concerne la plateforme du poste hors pistes en béton).

Ces imperméabilisations génèrent toutefois une augmentation du ruissellement des eaux de pluie pouvant être à l'origine d'une érosion des sols, d'une augmentation du risque inondation et du transport de pollution.

*Mesures de réduction*

Un bac de récupération est prévu sous chaque transformateur et sera raccordé à une fosse déportée étanche à cloison siphonée pour la séparation huile/eau, pour garantir l'absence de rejet d'hydrocarbures dans le milieu naturel.

Dans le cadre du projet, Enedis a fait réaliser une étude hydraulique par ECR Environnement afin d'assurer une gestion adaptée des eaux pluviales. Cette étude avait pour objectif de déterminer la méthode de gestion des eaux pluviales recueillies par la fosse déportée à mettre en place. Ces calculs ont été réalisés selon la méthode superficielle de Caquot, pour une pluie de durée 6 min à 6 h pour une période de retour 10 ans sur la station de Beaucouzé.

Les conclusions de l'étude hydraulique montrent que :

La gestion des eaux pluviales des voiries et plateforme existantes, ainsi que des bâtiments existants ne sera pas reprise dans le projet mais sera laissée en l'état. La gestion des eaux pluviales issues de l'extension du bâtiment et de la future dalle RTE pourront être reliées au réseau de drainage existant.

Concernant la fosse déportée, les sols montrent une perméabilité médiocre dû à leur nature (sols limoneux) et à la présence d'eau à faible profondeur. Ils sont donc peu propices à l'infiltration. Ainsi, d'après l'étude hydraulique, la proposition réalisée pour la gestion des eaux pluviales est le rejet au fossé avec un débit de pointe décennale à 10,53 L/s pour assurer le bon fonctionnement de la fosse déportée. Ce rejet sera réalisé dans le fossé au nord-est du poste le long de la RD 84.

*L'étude complète est annexée au présent dossier d'examen au cas par cas.*

## 4.1.2. Milieu naturel

### 4.1.2.1. Habitat, faune et flore

#### Phase chantier

Le projet sera à l'origine de la destruction permanente de 947 m<sup>2</sup> de prairies en friches et de parcelles fourragères. Cette destruction présente un enjeu faible car les surfaces sont limitées et les parcelles concernées jouent principalement un rôle de zones d'alimentation ou de transit, ne présentant que peu d'enjeu. Elles sont déjà propriété d'Enedis depuis 1946 et mises gracieusement à disposition d'un agriculteur voisin. Une attention particulière devra être portée sur l'avifaune des milieux ouverts car l'alouette lulu a été contactée en limite de l'aire d'étude sur les parcelles fourragères en dehors des emprises d'extension.

#### Phase exploitation

En phase exploitation, le projet entraîne des incidences positives sur le risque de pollution car aucun système de récupération des pollutions n'est actuellement présent en cas de fuite du transformateur. Or, le projet vise à la sécurisation du poste, notamment par la création d'une fosse déportée servant à récupérer les pollutions en cas de fuite d'un des deux transformateurs.

*Mesure de réduction*

Les travaux débiteront en dehors des périodes sensibles de la faune, au vu des milieux présents, donc entre octobre et mi-février pour limiter les impacts sur l'avifaune pouvant nicher au niveau des prairies et de la parcelle agricole.

## 4.1.3. Milieu humain

### 4.1.3.1. Infrastructure de transport

En phase travaux, le projet entraînera une augmentation temporaire du trafic de poids lourds, susceptible de générer des nuisances pour les riverains. L'acheminement des matériaux et l'accès au chantier se feront principalement par la RD84, étant adaptée à la circulation poids lourds. Les travaux seront réalisés exclusivement en semaine et durant les heures de travail, limitant ainsi les gênes.

#### **4.1.3.2. Bruit**

En phase chantier, le projet entraînera une augmentation temporaire du bruit lié au trafic de poids lourds et aux engins de chantier, susceptible de générer des nuisances pour les riverains. Or, les travaux prennent place en bordure de zone d'activités, à l'écart des habitations et seront réalisés exclusivement en semaine et durant les heures de travail, limitant ainsi les nuisances pour les riverains.

En phase exploitation, la localisation du poste en bordure de zone d'activités (ambiance sonore dégradée) et à l'écart des habitations réduit fortement l'impact potentiel du projet. De plus, l'ajout d'un transformateur ne sera pas à l'origine d'une dégradation de l'ambiance sonore car, après travaux, le poste respectera la réglementation acoustique en vigueur.

Afin de s'assurer de la conformité en exploitation du futur poste avec la réglementation acoustique en vigueur, une étude acoustique sera réalisée après travaux.

#### **4.1.4. Patrimoine et Paysage**

##### **4.1.4.1. Paysage et co-visibilité**

Malgré sa position en frange urbaine, sur un promontoire au sein de paysages ouverts, les impacts de l'extension du poste de transformation électrique sur le paysage seront faibles grâce au contexte paysager du poste se trouvant en continuité de la zone d'activités du Pontail. De plus, les nouvelles installations se feront dans la continuité des installations existantes et aucun aménagement ne viendra augmenter les hauteurs du poste actuel. Ainsi, l'extension du poste n'entraînera aucune modification significative du paysage actuel.



Poste d'AUBIGNE avant modification



Poste d'AUBIGNE après modification

## 4.2. Analyse des effets cumulés

Source : MRAe, CGEDD

La notion de cumul d'incidences fait référence à la possibilité que les effets résiduels permanents occasionnés par l'aménagement s'ajoutent à ceux d'autres projets dans le même secteur ou à proximité de ceux-ci, qui engendreraient ainsi des effets de plus grande ampleur sur le milieu récepteur.

Selon la réglementation (Code de l'environnement, article R.122-5 - 4°), les projets existants ou approuvés sont ceux qui ont fait l'objet à la date du dépôt de l'étude d'impact :

- d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;
- d'une évaluation environnementale au titre du code de l'environnement et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté au titre des articles R.214-6 à R.214-31 mentionnant un délai devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation, d'approbation et d'exécution est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable, ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage.

Aucun projet soumis à l'avis de l'autorité environnementale n'a été réalisé durant les 3 dernières années à moins de 5 km de l'aire d'étude. Le projet d'extension de poste n'aura donc pas d'effets cumulés avec d'autres projets d'aménagement du territoire.

## 5. CONCLUSION

L'analyse des caractéristiques du projet et de son insertion dans l'environnement a permis d'identifier des incidences, notamment en matière de ressource en eau, d'habitat, de faune et de flore, ainsi que de paysage. Toutefois, ces effets restent localisés et peuvent être atténués par les mesures prévues, telles que l'adaptation des dispositifs de gestion des eaux pluviales et l'adaptation du calendrier de travaux. En l'absence d'impacts significatifs sur l'environnement, la réalisation d'une étude d'impact relative au projet d'extension du poste d'Aubigné-sur-Layon ne semble pas nécessaire.

### **Apave Sud-Europe**

ZI Avenue Gay-Lussac  
33770 ARTIGUES-PRES-  
BORDEAUX

### **Contact commercial**

Samuel MOREAU  
06 16 68 50 49  
[samuel.moreau@apave.com](mailto:samuel.moreau@apave.com)

### **Contact Technique**

Lucas VANEL  
Tél. 07 64 78 43 27  
[lucas.vanel@apave.com](mailto:lucas.vanel@apave.com)